

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 février 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 103 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Guy MATTEONI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Marie-France DROPY OURET - Marie-Josée BATTISTA représentée par Isabelle SAVON - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick BORE représenté par André GLINKA-HECQUET - Nicole BOUILLLOT représentée par Alain CHOPIN - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Valérie BOYER représentée par Stéphane PICHON - Gérard CHENOZ représenté par Solange BIAGGI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Nathalie FEDI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Arlette FRUCTUS représentée par Monique CORDIER - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Martine GOELZER représentée par Claudette MOMPRIVE - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Nathalie PIGAMO - Marcel MAUNIER représenté par Jeanne MARTI - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy MATTEONI - Christyane PAUL représentée par Michèle EMERY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Julien RAVIER représenté par Laurence LUCCIONI - Carine ROGER représentée par Martine RENAUD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Jocelyne TRANI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Cédric URIOS représenté par Richard FINDYKIAN - Martine VASSAL représentée par Jean MONTAGNAC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Nadia BOULAINSEUR - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Yann FARINA - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Mars 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 003-035/18/CT

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Territoires Solidaires et paiement de la cotisation 2018

Information du Conseil de Territoire

DGECE 18/16140/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information du Conseil de Territoire.

« Territoires Solidaires » est une association de loi 1901, créée le 11 juillet 2011 regroupant les acteurs de la coopération internationale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette association a pour objectif le développement et l'amélioration qualitative des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale conduites par l'ensemble des acteurs publics et privés situés sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ses missions et ses moyens d'actions sont :

- le développement et l'amélioration qualitative des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale conduites par l'ensemble des acteurs publics et privés situés sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, au premier rang desquels les collectivités territoriales,
- le conseil et l'accompagnement des institutions, organismes et associations dans leurs actions de coopération et de solidarité internationale : ingénierie de projets, recherches de financements, partenariats techniques...,
- la mise en place d'interconnexions entre l'ensemble de ces acteurs et l'appui aux initiatives locales, régionales, nationales et internationales,
- la mutualisation et la capitalisation des informations et des ressources dans le domaine de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale conduites au niveau local et à l'international, la conception et la mise en place des dispositifs d'appui visant au renforcement des capacités de l'ensemble de ces acteurs : formation, professionnalisation, veille sur les dispositifs institutionnels...,
- la mise en oeuvre d'initiatives communes entre ces acteurs et leurs homologues étrangers,
- la valorisation des compétences et des savoir-faire de l'ensemble des acteurs publics et privés situés sur le territoire dans le domaine de la coopération internationale, la représentation des acteurs de la coopération auprès des institutions nationales, européennes et internationales ainsi qu'auprès des bailleurs de fonds,
- la fonction de plate-forme locale et régionale permettant aux acteurs concernés de se concerter, de s'associer et de mettre en cohérence les actions menées.

Grâce à sa politique internationale fondée notamment sur la loi Oudin, sur des relations étroites avec les organisations internationales, et sur la participation à de nombreux projets européens, la Métropole Aix-Marseille Provence est un des acteurs locaux majeurs de la coopération, qui aurait toute sa place dans une entité telle que « Territoires Solidaires » et pourrait bénéficier des synergies qui s'y développent.

Signé le 13 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Mars 2018

Les statuts de l'association permettent aux personnes morales : Collectivités Territoriales, associations, hôpitaux ... de devenir membres de cette association, offrant ainsi une opportunité pour renforcer les compétences, créer des passerelles entre les projets respectifs, rencontrer les différents publics acteurs ou bénéficiaires des projets, et s'inscrire dans une dynamique d'échanges, de concertation, de mutualisation avec les autres acteurs de la coopération internationales.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association par délibération n°DEA 010-893/16/CM du 19 septembre 2016.

Il convient donc de renouveler cette adhésion et de payer la cotisation 2018 d'un montant de 5 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération n° DEA 010-893/16/CM du 19 septembre 2016 portant sur l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Territoires Solidaires.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence envisage d'adopter une délibération portant sur le renouvellement de son adhésion à l'association Territoires Solidaires et le paiement de la cotisation au titre de l'année 2018.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération portant sur le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Territoires Solidaires et le paiement de la cotisation au titre de l'année 2018.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC